



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 13/01/2021

VIGILANCE ORANGE NEIGE/VERGLAS

Le préfet de la Moselle suspend les transports scolaires et interurbains

Le département de la Moselle est placé par Météo France en situation de vigilance orange neige et verglas, à compter de ce mercredi 13 janvier 2021.

En conséquence Laurent Touvet, préfet de la Moselle, a pris ce jour un arrêté préfectoral pour **suspendre les transports scolaires et interurbains dans le département pour toute la journée du jeudi 14 janvier 2021**. L'accueil des élèves dans les établissements scolaires est maintenu.

Les précipitations de neige proches des frontières de l'Allemagne seront moins importantes que sur le reste du département.

Cette situation météorologique apparaît sensible au regard des chutes de neige dans des proportions importantes pour la région.

Le préfet délégué pour la zone de défense et de sécurité Est a également pris un arrêté restreignant la vitesse autorisée : la vitesse maximale autorisée des véhicules ou ensemble de véhicules de plus de 3,5 tonnes de PTAC, affectés au transport de personnes et de marchandises est limitée à 70km/h sur les axes routiers et autoroutiers de la Moselle, **à compter de ce jeudi 14 janvier 2021 – 05h00**. Ces véhicules ont également interdiction d'effectuer des manœuvres de dépassement ou de changement de file lorsque sur la chaussée, une voie de circulation au moins est couverte de neige ou de verglas sur tout ou partie de sa surface.

Conséquences possibles

- les conditions de circulation peuvent devenir rapidement très difficiles sur l'ensemble du réseau, tout particulièrement en secteur forestier où des chutes d'arbres peuvent accentuer les difficultés ;
- quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

La préfecture de la Moselle rappelle quelques consignes

- éviter tout déplacement non indispensable, ou à défaut privilégier les bus de ville,
- préparer son déplacement et son itinéraire, emporter des boissons, de la nourriture, et des couvertures nécessaires en cas de blocage,
- respecter les déviations et les restrictions de circulation mises en place,
- faciliter le passage des engins de dégagement des routes et autoroutes,
- se protéger des chutes et dégager la neige devant son domicile, saler les trottoirs, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Restez informés sur :

<https://meteofrance.com/>

www.moselle.gouv.fr

<http://www.inforoute57.fr>

Tél : 03 87 34 87 25

Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr

9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle